



COMMUNIQUÉ DU 27 NOVEMBRE

REPRISE D'ACTIVITES SUITE AUX ANNONCES GOUVERNEMENTALES

Les annonces du Président, et les précisions gouvernementales de cette semaine nous offrent des perspectives pour une éventuelle reprise de nos activités, avec de bonnes et de moins bonnes nouvelles.

Les éléments qui vous sont fournis ci-après le sont bien sûr sous réserve de la publication des textes réglementaires les confirmant, le décret devant être publié dans la journée.

Ils le sont également sous réserve d'éventuels arrêtés préfectoraux et municipaux plus contraignants. En outre, ce cadre demeure prévisionnel, et soumis à l'évolution de la situation sanitaire. La rigueur collective dont nous ferons preuve dans l'application des protocoles sanitaires est donc un élément essentiel pour que les perspectives esquissées puissent se concrétiser.

3 dates sont importantes.

1/ Samedi 28 novembre pour le football des mineurs en extérieur :

Malgré les informations contradictoires de ces derniers jours qui ont entraîné un certain trouble, et repoussé la publication de ce communiqué, la FFF vient d'obtenir confirmation de la [possibilité pour les clubs de football d'accueillir les mineurs en extérieur dès le 28 novembre.](#)

Cette reprise d'activité se fera dans des conditions très encadrées.

- ➔ Elle sera bien sûr soumise au respect des dispositions en vigueur sur les limitations de déplacement (pratique dans la limite de 3h, à moins de 20km du domicile).
- ➔ Elle sera également conditionnée au respect des protocoles sanitaires en vigueur, ce qui implique notamment :

- Que seule la pratique sans contact est autorisée. Le guide élaboré par la FFF pour construire les séances correspondant à cette consigne est disponible avec le lien ci-après (<https://www.fff.fr/actualites/192466-tous-les-guides-et-protocoles-de-reprise>),
- la possibilité d'utiliser un ballon, contrairement à la première phase de déconfinement du mois de mai,
- l'exclusion des rencontres inter-clubs sous quelque forme que ce soit.

L'utilisation des vestiaires demeurera soumise, pour chaque club, à l'autorisation municipale d'ouverture des équipements. Nous invitons les Présidents de clubs, afin de convaincre les municipalités d'autoriser cette ouverture, à leur transmettre les protocoles sanitaires élaborés au niveau national et régional, afin d'attester du sérieux de l'encadrement de la pratique et de sa compatibilité avec les normes sanitaires en vigueur.

2/ Le 15 décembre : football collectif en extérieur et en intérieur pour les mineurs

De nombreux points restent à préciser par l'Etat, mais certains jalons peuvent d'ores et déjà être posés :

- ↳ La reprise des activités collectives en extérieur pour les mineurs,
- ↳ la reprise de l'activité futsal pour les jeunes.

sous réserve bien sûr de l'évolution favorable des indicateurs de santé publique. Cette reprise s'opérera dans le strict respect des protocoles sanitaires en vigueur et sera limitée à l'organisation d'activités au sein d'un même club

3/ Le 20 janvier pour les seniors

La reprise des adultes sans restriction sera possible à compter du 20 janvier.

Des discussions sont actuellement en cours avec le Ministère concernant cette date et les modalités de reprise d'activité des majeurs (notamment la date de reprise possible des entraînements chez les seniors si elle peut être anticipée par rapport au 20 janvier ou non). Nous vous les communiquerons dès les arbitrages ministériels finalisés.

Cette deuxième phase de déconfinement telle qu'esquissée par l'Etat doit permettre la reprise des compétitions et rencontres inter-clubs après le 20 janvier.

Nous travaillons actuellement avec la FFF pour définir les conditions de reprises des compétitions, et les scénarios possibles à mettre en place.

Il est néanmoins prévu une période de réathlétisation de 15 jours entre la date d'autorisation de reprise des entraînements, et les premiers matches de compétition. Nous incitons donc fortement les clubs à donner des programmes individuels d'entraînements à leurs joueurs, pour maintenir une condition physique pendant la période de confinement, puis de déconfinement progressif.

Malgré les incertitudes liées aux arbitrages ministériels et à l'évolution de la situation sanitaire, nous avons tenu à vous communiquer ces informations pour vous permettre de redémarrer les activités pour les mineurs dans vos clubs dès cette fin de semaine si vous le souhaitez.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations précises concernant en particulier les seniors.

Nous vous incitons bien sûr à le faire en respectant scrupuleusement les consignes et les protocoles, et en particulier entre le 28 novembre et le 15 décembre, en se limitant à une pratique sans contact.

Daniel FONTENIAUD – Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté

Françoise VALLET – Présidente du District de la Nièvre

Christophe CAILLIET - Président du District de l'Yonne

Daniel DURAND – Président du District de Côte d'Or

Gérard POPILLE - Président du District de Saône et Loire

Philippe PRUDHON - Président du District de Haute-Saône

Daniel ROLET – Président du District Doubs-Territoire-de-Belfort

Michel SORNAY - Président du District du Jura